

Voici la courte correspondance qui a été échangée entre les deux généraux :

“ Appotomay Court House, 10 avril.

“ Au général Lee.—Conformément à ma lettre du 8, je propose de recevoir la soumission de l'armée de la Virginie aux conditions suivantes :

“ Les rôles de tous les officiers et soldats devront être faits en double : une copie devra être donnée à un officier désigné par moi, l'autre devant être gardée par tels officiers que vous pourrez désigner. Les officiers devront promettre sur parole de ne pas prendre les armes contre le gouvernement des Etats-Unis, jusqu'à ce qu'ils soient échangés, et chaque compagnie ou commandant régimentaire devra signer une pareille promesse, pour les hommes sous son commandement.

“ Les armes, l'artillerie et la propriété publique devront être remis aux officiers que je nommerai pour les recevoir. Cela ne comprendra pas les armes que portent les officiers, ni leurs chevaux ou bagages privés.

“ Cela fait, chaque officier et soldat pourra retourner dans ses foyers, et ne sera pas troublé par les autorités des Etats-Unis, tant qu'il observera la promesse faite, et les lois qui seront en force là où il résidera.

“ (Signé,) U. S. GRANT, Lt.-Général. ”

“ Quartiers-généraux, armée de la Virginie, 9 avril.

“ Au général U. S. Grant.—J'ai reçu votre lettre de ce jour, renfermant les conditions de la remise entre vos mains de l'armée de la Virginie du Nord, telle que proposée par vous.

“ Comme elles sont les mêmes que celles exprimées dans votre lettre du 8 du courant, elles sont acceptées.

“ (Signé,) R. E. LEE, Général. ”

Nous croyons que la soumission de tous les états du Sud sera la conséquence forcée de ce grand événement. En effet, comment pourraient-ils soutenir la lutte avec des forces aussi amoindries que celles qui leur restent ! Que peut l'armée de Johnston sans celle de Lee !

Nous devons donc attendre encore d'importantes nouvelles dans peu de jours.

L'abondance des matières nous met dans la nécessité d'abrégier cette *Quinzaine*, et de remettre à une autre fois les nouvelles du Mexique, de l'Europe, etc.

Rapport du Ministre de l'agriculture.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le “ Rapport du Ministre de l'Agriculture, l'Hon. M. McGee. ” Dans l'impossibilité de le reproduire en entier, nous allons signaler, par une analyse rapide, les points les plus saillants.

L'honorable ministre constate l'état déplorable du Bureau de l'agriculture, quoique ses deux prédécesseurs immédiats, les honorables Evanturel et Letellier, aient opéré des changements importants pendant le peu de temps que les événements politiques leur ont permis de présider à ce département.

“ Au moment, dit-il, où je fus investi de sa direction, je compris la nécessité de me procurer les services d'un assistant habile et éclairé, qui put inaugurer dans ce département un nouvel ordre de choses. Aussitôt j'appelai à mon secours M. J. C. Taché, si bien connu par ses aptitudes administratives, et si profondément versé dans les études topographiques du pays.

“ Son premier acte fut d'ordonner et de diriger un inventaire de tout ce qui se trouvait dans l'édifice du Bureau de l'agriculture. Dans l'exécution de ce premier acte la discipline fut rétablie, des abus sérieux reçurent leur coup de grâce. Dès la fin de l'année tous les documents avaient reçu leur place dans un classement préliminaire. Je puis dire que le département est déjà remis à neuf. ”

Après ces considérations générales, l'honorable Ministre s'occupe de l'agriculture en particulier, il exprime le regret que les relations entre ce département et les Chambres d'agriculture du Haut et du Bas-Canada ne soient pas plus intimes. Il espère que cet ordre de chose changera bientôt. Il parle en particulier avec éloge de la culture du lin, de la vigne et du tabac. Quant à la vigne, un mémoire préparé sur ce sujet, par M. J. C. Taché, et annexé à ce rapport, sera plus tard reproduit en entier dans la *Gazette*.

Nous trouvons ensuite un témoignage éclatant en faveur de l'établissement agricole de Ste. Anne, et nous croyons devoir le reproduire ici en entier :

“ La petite pitance, créée par le fonds destinée à l'éducation agricole et la dotation faite par la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada d'une demi-bourse pour chaque district, a permis aux généreux propriétaires de l'Ecole d'Agriculture de Sainte Anne de maintenir, avec un succès croissant, leur jeune et intéressante institution.

“ Il n'est peut-être pas inutile d'observer que des écoles toutes spéciales de ce genre ne peuvent pas se maintenir avec leurs seules ressources : si des deniers publics et des dotations sont nécessaires au maintien des écoles ordinaires, placées dans les conditions d'un grand nombre relatif d'élèves pour un ou deux instituteurs, combien plus doit-il être nécessaire de subventionner des écoles obligées de maintenir plusieurs professeurs pour un nombre nécessairement limité d'élèves. La ferme-modèle attachée à pareille école doit, sans doute, être une source de revenus et il en est ainsi pour la ferme de Sainte Anne ; mais un moment de réflexion suffit à faire voir que nulle ferme d'une étendue ordinaire, bien que considérable, ne peut, quelque soit le genre de culture qu'on y adopte, subvenir aux frais extraordinaires que nécessite l'enseignement théorique et pratique d'une science comme celle de l'agriculture, lequel enseignement demande de nombreux professeurs et des bibliothèques, musées, ateliers, etc., etc.

“ Le personnel de l'école de Sainte Anne se compose de six professeurs, dont trois résident avec les élèves ou sont constamment avec eux, et trois viennent à l'école au temps de leur cours ; à ces six professeurs s'ajoutent un chef de ferme, maître pratique, et un contre-maître ouvrier, chef d'atelier.

“ Vingt-cinq élèves ont fréquenté l'école pendant le cours de l'année 1864. Nul doute que cette institution n'ait déjà produit un très grand bien, et je suis heureux de constater avec quelle sollicitude paternelle la Chambre d'agriculture du Bas-Canada veille sur elle.

“ Il n'est pas sans intérêt de relater ici, alors que je parle de l'instruction agricole, que dans le Haut et le Bas-Canada, des professeurs d'agriculture sont attachés à divers collèges et écoles,